

COMITE D'AUDIT DE LA COI

17 octobre 2019

Procès-verbal des PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Etaient présents :

Président :

- Monsieur Yacoub Ahamada Baco, Agent chargé du suivi de l'élaboration et exécution du budget à la Direction Générale du Budget de l'Union des Comores.

Membres présents :

- Monsieur Andrinifo Alidera RAZAFINDRABE, Auditeur Interne auprès de la Direction de l'audit interne du Ministère de l'économie et des finances, République de Madagascar.
- Monsieur Nianavel Armoogum, Lead Analyst – Regional Capacity Building, Bilateral Cooperation and Joint Commission Development Cooperation and International Affairs Directorate, at the Ministry of Finance and Economic Development, Republic of Mauritius.
- Madame Naseem Bibi Dulloo, Assistant Director of Audit, National Audit Office
- Madame Joan Valmont, Chief Internal Auditor, Ministry of Finance, Trade, Investment and Economic Planning, République des Seychelles

Membre excusé :

- Monsieur Bertrand GAUDIN (absent), Contrôleur budgétaire régional à la direction régionale des finances publiques de La Réunion

SG-COI présents :

- Monsieur Nirina Razafintsalama, Chef de Service Audit interne de la COI
- Monsieur Vicky Cushmajee, Chef de Service Administratif et Financier de la COI



Assistance technique INCA présent :

- Madame Bianka Bhugon, Assistant Technique, Expert-Comptable et Financier du projet INCA

Secrétaire :

- Monsieur Arol Rakotonandrasana, Assistant Audit interne de la COI

Lors de sa réunion du 17 octobre 2019, le comité d'audit a comme priorité :

1. de s'informer sur les travaux du projet INCA (Institutional Capacity), financé par l'UE afin d'accompagner la modernisation de la COI ; entre autres l'accréditation à l'accord de contribution de l'UE (9 piliers) ;
2. de s'informer sur les travaux menés tout au long du processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC ou GCF) ;
3. de passer en revue les réalisations 2018/2019 de l'audit interne en matière de contrôle interne, de gestion des risques, afin d'orienter le plan d'audit interne 2020 ;
4. d'examiner le rapport du Commissaire aux comptes sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général de l'année 2018 ;

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté, et le comité est tout de suite rentré dans les différents points à traiter.

Point 1 : Présentation Générale INCA, 9 piliers UE, Fonds Vert et des travaux actuels



Le comité d'audit de la COI a pris note avec satisfaction des avancements des travaux menés au niveau du Secrétariat général par l'appui des Experts INCA dans le cadre des processus d'accréditations aux 9 piliers de l'UE et au Fonds Vert pour le Climat (FVC) et les orientations données dans ces cadres.

Point 2 : Présentation des implications pour le comité d'audit

Le rôle du comité d'audit a été mis en exergue dans la nouvelle configuration du SG-COI dans le cadre de sa modernisation et son renforcement. Le comité d'audit est appelé à jouer un rôle prépondérant en conseil et appui à l'auditeur interne et au processus d'accréditation.

Point 3 : La gestion des risques de l'organisation

Le comité a pris connaissance des implications que doivent avoir le conseil, les OPL, les membres du comité d'audit et budgétaire, le personnel du secrétariat dans le processus, visant à identifier les événements susceptibles d'affecter l'entité et à gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque, fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entité.

Point 4 : Participation de la fonction audit interne au processus accréditation

Le comité a pris connaissance de la méthodologie de travail et la création du groupe de travail pour l'accréditation au SG-COI qui va

- accompagner les deux accréditations en cours ;
- identifier les sujets communs ou pas ;
- confirmer les difficultés relatives ;



- apprécier les contraintes de satisfaction.

Mais, la représentante du Seychelles a fait une remarque sur le fait que l'auditeur interne ne devait pas participer à la rédaction des procédures sous peine de compromettre son impartialité lors d'une mission future.

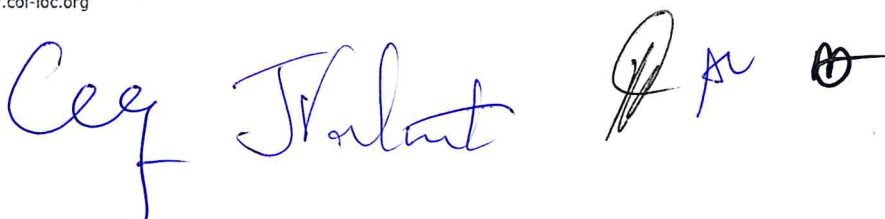
L'auditeur interne la réplique en précisant qu'une des missions du service audit interne dans le plan stratégique et selon la norme professionnelle est d'apporter son expertise en matière de contrôle afin d'améliorer la qualité des processus et d'accroître l'efficacité opérationnelle en diffusant des bonnes pratiques. Cela se matérialise par la création d'outils de travail, par exemple des grilles de contrôle, l'outil de déclaration d'anomalie, etc.

De plus, les recommandations de l'auditeur interne seront toujours soumises à l'appréciation de l'équipe de gestion du projet ou du SG-COI pour être validées ou non.

Les travaux du service audit interne montrent l'avancement et la pertinence des constatations. Des considérations de la part des audités sont demandées pour le suivi et la mise en application des recommandations du service d'audit interne.

A titre d'information au comité, l'auditeur interne partage les documents, rédigés dans le cadre de l'accréditation du Fonds vert pour le climat, suivants :

- Code d'éthique ;
- Termes de référence du comité d'éthique ;
- Identification et gestion de conflits d'intérêts ;
- Politique et procédure de lanceur d'alertes ;
- Termes de référence de la fonction d'investigation ;
- Procédure de Lutte anti-blanchiment et financement des terrorismes (LAB-FT) ;



- Charte d'audit interne (mise à jour) ;
- Manuel d'audit interne (révisé) ;

Ces documents vont être mis à jour en permanence pour pouvoir répondre aux exigences des deux accréditations. Et des accompagnements de la mise en application sont fortement recommandés par le comité.

Le comité félicite le SG-COI de l'avancement des travaux menés.

Les documents sont considérés comme examinés.

Point 5 : Présentation des constats de l'audit externe et interne

Rapport du commissaire aux comptes sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Conformément à son mandat et à son règlement intérieur, les rapports financiers normalisés sont présentés au Comité d'audit pour examen, avant d'être soumis au Conseil.

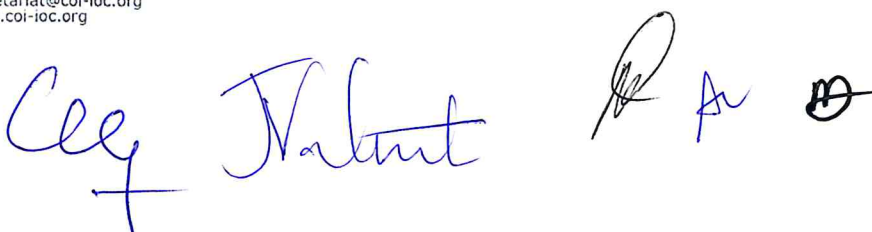
Le président invite le Comité à examiner les états financiers de la COI, qui ont été vérifiés par le cabinet Deloitte. Le Commissaire aux comptes assiste aux débats.

Le comité est informé de l'impact de l'application de la norme IFRS9 à partir du 1^{er} janvier 2018.

Parmi les autres faits nouveaux signalés, on peut citer les modifications apportées à la suite de l'application de la norme IFRS 9 sur les actifs financiers. Des éclaircissements sur les états financiers ont été donnés par le cabinet d'audit externe Deloitte.

Le comité note que l'auditeur externe a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2018 avec emphase sur l'incertitude concernant la continuité de l'exploitation de l'organisation.

Le comité note avec préoccupation la soutenabilité financière de l'organisation vu le ratio démontrant



des pertes par rapport à la contribution des Etats membres.

Le CSAF et le commissaire aux comptes mettent en évidence les principaux facteurs qui ont une incidence sur les transactions financières en 2018 et sur la situation de la COI à la fin de l'année. Ces facteurs sont classés comme suit : l'application de la norme IFRS9 sur les actifs financiers, la diminution significative du passif éventuel, les provisions sur les inéligibilités, retraitement dans l'état financier 2018 du don de la Grèce.

Rapport du service d'audit interne

Le comité prend connaissance des faits marquants pendant la période 2018-2019 durant les différentes missions du service d'audit interne.

Ces rapports aident le Comité à évaluer si les systèmes d'audit et de contrôle internes de la COI sont bien adaptés, s'agissant notamment de l'efficacité et de l'efficience des fonctions d'audit interne.

Les comptes rendus trimestriels présentent les progrès accomplis en 2018-2019 et l'état d'avancement à la fin de l'année des mesures prises par la Direction pour donner suite aux recommandations issues de l'audit.

Le comité soulève la faible implication de la Direction au règlement des recommandations des auditeurs et demande l'amélioration du système de « reporting » du service audit interne. L'outil « recommandation tracker » en cours de conception de l'Expert INCA va aider le service audit interne de faire les suivis de l'application des recommandations dans le futur.

Le président déclare que le Comité a examiné les documents soumis par le service audit interne et pris note des renseignements y figurant.

Le comité note les problèmes pratiques du service d'audit interne, entre autres : Intervention



tardive après la clôture de l'exercice, absence des procédures validées, méconnaissance de l'intervention des auditeurs externes, chronologie des tâches non systématisée.

Suivi des recommandations 2018

Parmi les recommandations précédentes, certains points seront traités dans le cadre du processus d'accréditation en cours (9 piliers UE, Fonds vert pour le Climat), surtout la transmission aux Etats de la situation financière chaque trimestre, l'Etat financier consolidé, l'organisation des réunions des comités (audit et budgétaire) afin de rendre compte l'exécution du budget.

Le comité apprécie que la politique et la procédure de lanceur d'alerte constitue une exigence de l'accréditation au Fonds Vert pour le Climat et cela coïncide avec sa décision en 2018, relative à l'application de la procédure de déclaration d'anomalie ou le système de dénonciation des irrégularités. Il en est de même pour le code d'éthique.

Rapport annuel sur les activités de gestion des risques à la COI

L'Auditeur interne expose les risques les plus significatifs qui pourraient servir de base à la planification annuelle des activités de l'auditeur interne.

La COI reste toujours exposée au risque d'inéligibilité des dépenses sous le financement de l'Union européenne. Le comité a pris note et encourage l'application effective du renforcement des contrôles à tous les niveaux et la participation du service audit interne à la revue financière avant chaque soumission des mémoires de dépenses.

Cecy Talant

R

A

B

Organisation de la sélection du Commissaire aux comptes

Le rôle qu'il joue dans la nomination du Commissaire aux comptes est rappelé au Comité : il désigne un Commissaire aux comptes, qui doit être approuvé par le Conseil, après un processus de passation des marchés, facilité par la direction et comportant un examen des coûts et des clauses contractuelles de cette nomination. Le SG-COI a établi un plan qui a pour objet d'aider le Comité à procéder à cette désignation.

Il est rappelé au Comité que le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes – Deloitte – expire après la vérification des comptes de 2018 et qu'un processus de recrutement d'un nouveau cabinet d'audit externe est à prévoir.

Point 6 : Recommandations du comité d'audit

Le comité d'audit après avoir entendu les explications du cabinet Deloitte sur les comptes audités 2018, propose son rapport à l'adoption au prochain conseil de la COI afin de donner quitus au Secrétariat général.

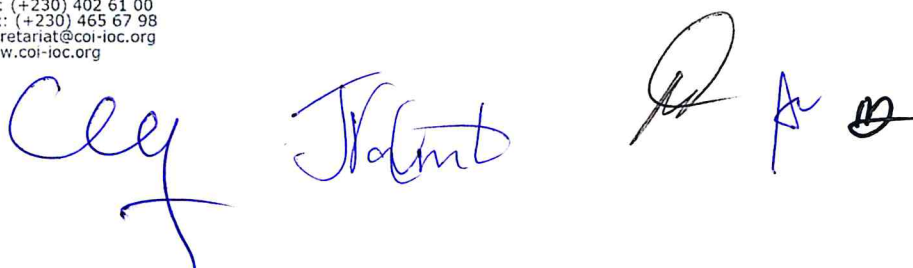
Toutefois, il souhaite appeler l'attention des OPL et du Conseil de la COI sur les recommandations particulières suivantes :

- Dans le souci d'éviter les conflits d'intérêt qui pourraient exister, il est souhaitable de séparer les membres du comité d'audit et du comité budgétaire.
- Il recommande le lancement d'un nouvel appel à candidature pour un nouveau cabinet d'audit selon le nouveau règlement financier pour un mandat d'un an renouvelable au maximum 2 fois.
- Le comité d'audit sera responsable de la sélection de l'auditeur interne et externe. Pour l'auditeur externe, il recommande son choix au Conseil pour approbation.
- Il demande au SG-COI de renforcer la sécurité pour son système informatique qui présente



actuellement des faiblesses comme noté par les auditeurs notamment le serveur de la COI.

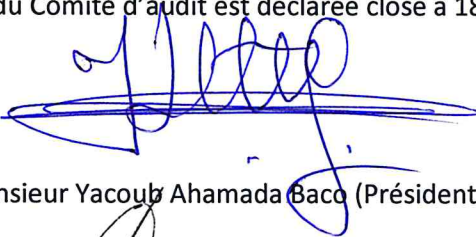
- Concernant la remarque sur le contentieux opposant la MRA au personnel expatrié, le comité d'audit recommande au SG-COI et au Conseil d'accélérer le processus de négociation avec le MAE/MRA Maurice afin que ce point n'apparaisse plus dans le prochain rapport d'audit.
- Concernant les autres recommandations formulées par le cabinet d'audit externe, l'auditeur interne devra les prendre en compte dans son plan annuel de travail.
- Il recommande à ce qu'un budget adéquat soit mis à la disposition du département d'audit interne afin d'améliorer la qualité de ses activités selon son plan de travail et les normes professionnelles dans ce domaine.
- Un suivi régulier du comité d'audit avec le département d'audit interne est souhaité.
- Pour assurer une réponse rapide des membres du comité d'audit, les documents qui seraient transmis par l'auditeur interne au comité devraient être résumés de manière précise.
- Le comité d'audit a décidé de revoir la limite de la responsabilité et d'intervention de l'auditeur interne afin qu'il ait sa pleine indépendance dans l'exercice de ses fonctions afin d'éviter tous conflits d'intérêts.
- Le comité d'audit suggère la mise en place d'une procédure de restitutions périodiques plus efficace en interne afin de présenter ses recommandations au comité de direction.
- Le comité d'audit recommande au Secrétariat général de convenir avec la Délégation de l'Union européenne d'un échéancier et des modalités pour procéder au remboursement des dépenses inéligibles selon la décision du conseil afin d'éviter les compensations sur les projets en cours.
- Le comité d'audit recommande au SG-COI de mettre rapidement en place une politique de sanction pour les responsables donnant lieu aux inéligibilités.
- Dans le cadre de la fraude financière constatée de 179 000 EUR dans le projet ISLANDS-COI, le comité d'audit recommande au SG-COI de suivre cette affaire avec la police afin que cette somme soit restituée au plus vite. En parallèle, une action au civil doit aussi être envisagée.



- Comme le comité n'a pas eu le temps d'examiner en détails les rapports d'audit interne, sa cartographie de risque et son plan pour l'année 2020, une réunion s'impose avant la fin de l'année 2019.

La réunion du Comité d'audit est déclarée close à 18 h 30.

Fait à Ebène, Ile Maurice le 17 octobre 2019

- 
- Monsieur Yacoub Ahamada Baco (Président du Comité d'audit)

- 
- Monsieur Nianavel Armoogum, (membre du comité)

- 
- Madame Naseem Bibi Dulloo (membre du comité)

- 
- Monsieur Andrinifo Razafindrabe, (membre du comité)

- Madame Joan Valmont, (membre du comité)

